

**JOURNEE DE LANCEMENT DU PROGRAMME REGIONAL 2014-2020
DES FONDS EUROPEENS FEDER-FSE
Mardi 21 avril 2015
La Rochelle**

Le 21 avril 2015, la Région Poitou-Charentes a organisé la Journée de lancement du programme européen régional des fonds européens FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)-FSE (Fonds Social Européen) à l'Espace Encan de La Rochelle.

Objectifs de cette journée :

- Présentation du processus d'adoption du programme
- Présentation des aides disponibles
- Rappel des investissements prioritaires pour la Région.

Étaient présents en tant qu'intervenants :

Emmanuel MAUREL, député européen
Elisabeth MORIN- CHARTIER, députée européenne
Andrea MANCINI, Andre DEWEZ et Carsten RAMUSSEN, membres de la Commission européenne.

Le Président de région, Jean-François MACAIRE, ouvre cette journée en rappelant que l'autorité de gestion des fonds européens est désormais la Région. Ce nouveau fonctionnement répond aux besoins de proximité et d'efficacité des acteurs du territoire. Sur la période 2014-2020, 763 millions d'euros de fonds européens sont mis à la disposition de la Région dont 267 millions consacrés au programme FEDER-FSE.

- **La première partie de la journée est consacrée à la présentation du programme FEDER-FSE dans sa globalité et de ses priorités.**

Ce programme, adopté le 12 décembre 2014, se découpe selon les **7 axes suivants** :

- **Axe 1** : Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie
- **Axe 2** : Favoriser l'accès à l'économie numérique
- **Axe 3** : Soutenir le développement et la mutation des PME
- **Axe 4** : Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs
- **Axe 5** : Protéger les ressources et le patrimoine naturels
- **Axe 6** : Soutenir la création- reprise d'activités et la transmission d'entreprises
- **Axe 7** : Développer le capital humain.

Une précision importante est à noter. L'adoption du programme des fonds européens intervient dans un contexte particulier de réforme territoriale. Par conséquent, la question est la suivante : « La fusion des régions Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine va-t-elle remettre en cause l'attribution des aides par région ? »

Compte-rendu du GRAINE Poitou-Charentes (le 24 avril 2015)

Le programme FEDER-FSE a été voté en fonction des enjeux présents sur le territoire de chaque région grâce à un diagnostic régional préalable qui a permis de sélectionner les priorités d'actions. Le Poitou-Charentes et le Limousin en tant que régions dites « en transition » sont plus favorablement dotées que l'Aquitaine, il est donc logique que la répartition des fonds soit maintenue telle quelle jusqu'en 2020.

Selon votre projet et votre domaine d'intervention, vos demandes de subvention devront s'adresser à l'un ou l'autre des fonds, FEDER et FSE n'intervenant pas dans le même domaine.

Les domaines soutenus par le FEDER :

- Les PME (27.1M €)
- La recherche et l'innovation (56M€)
- **La transition énergétique** (80.6 M€)
- **La biodiversité** (10M€)
- Le numérique (41.4 M€)

Les domaines soutenus par le FSE :

- La formation et l'emploi (43.4M€) géré par la Région
- L'emploi et l'inclusion (77, 6 M€) géré par l'Etat

Afin de faciliter l'accès à ces aides, la Région a mis en place la Régie des fonds européens, interlocuteur unique des porteurs de projet. Samuel BROSSARD, son directeur, explique plus concrètement la procédure de dépôt des dossiers. Celle-ci peut se faire dès maintenant en format papier et sera disponible prochainement en ligne.

Les 3 étapes de la demande :

- 1) Dépôt du dossier (définition du projet, compléter le dossier de demande)
- 2) Instruction et programmation (recueil des avis des partenaires régionaux, instruction et décision de la Région, notification et convention d'attribution de l'aide ou lettre de refus)
- 3) Réalisation du projet (réalisation, communication, bilan, justification des dépenses, réception du soutien financier de l'Union européenne)

Contact :

Régie des fonds européens

Tel : 05 17 84 30 23

Fonds.europeens@cr-poitou-charentes.fr

- **Durant la deuxième partie de la journée**, chacun est libre de se rendre à l'atelier de son choix. Chaque atelier est dévolu à un axe du programme opérationnel :

Atelier 1 : Recherche, développement et innovation & PME

Atelier 2 : Numérique

Atelier 3 : Énergies renouvelables, efficacité énergétique et mobilité durable

Atelier 4 : Biodiversité

Compte-rendu du GRAINE Poitou-Charentes (le 24 avril 2015)

Atelier 5 : Création d'activités et formation.

Le GRAINE a choisi de se rendre **à l'atelier Biodiversité**. Au cours de l'atelier, étaient présentés les projets finançables par le programme, les conditions d'admissibilité et trois témoignages de structures ayant bénéficié de financements européens.

Mme Françoise Bély, vice-présidente de la Région, introduit l'atelier en rappelant que 10 millions € sont débloqués par l'Union européenne afin de protéger les ressources et le patrimoine naturels. Dans notre Région, ce patrimoine est fragile car pris en tenaille entre agriculture dans les terres et tourisme sur les côtes.

En 2014, la Région a finalisé le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et souhaite mobiliser différents leviers en faveur des actions :

- **De sensibilisation, d'information et de recueil de connaissances** (ex : inventaires, expertises, actions pédagogiques, éducatives, actions de formation en ingénierie de projets...)
- **De gestion des espèces** (action de reproduction et d'élevage conservatoire, action de restauration des populations, action de connaissance et de contrôle des espèces invasives végétales...)
- **De gestion des territoires et actions foncières** (plantation d'arbres et de haies pour reconstituer le maillage bocager, travaux écologiques de constitution de continuités biologiques...)

A qui ces aides sont-elles destinées ?

- Aux collectivités territoriales,
- aux associations,
- aux fondations,
- aux associations syndicales,
- aux établissements publics,
- aux chambres consulaires.

Quelles sont les conditions de sélection ?

Le projet doit entrer dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et respecter une logique de transmission des données et d'éducation à l'environnement et au développement durable en y associant les habitants des territoires.

Il faut que la plus value environnementale du projet soit démontrée et ce, par un justificatif du maître d'ouvrage).

Quels sont les critères d'évaluation de ces aides?

- Indicateurs de réalisation : preuve des projets au regard des objectifs poursuivis (nombre de sites soutenus, superficie des habitats...)
- Indicateurs de résultat mesurant l'impact du programme opérationnel.

Remarques :

Le taux moyen de financement par la Région des projets doit être de 60 %. Ceci signifie que certains projets peuvent bénéficier d'un financement moindre

comme d'un financement plus important qui pourra même aller dans des cas exceptionnels jusqu'à 100%, le tout étant de retrouver une moyenne de 60 %.

Pour pallier à la difficulté des petites entreprises d'avancer certaines dépenses, l'Union européenne s'engage à régler les soldes dans un délai de 90 jours après réception des justificatifs de frais. **A noter toutefois que le remboursement total ne sera effectué qu'une fois le projet entièrement réalisé.** Deux avances de 40% peuvent être faites en amont mais les 20% restants ne seront réglés qu'à la fin.

Par ailleurs, lorsque plusieurs structures soutiennent un même projet et font appel à un même fond, le FEDER peut financer le projet mais seule la structure ayant engagé les frais sera remboursée.

Exemples des projets bénéficiaires du FEDER 2007-2013 :

- Syndicat mixte du pays montmorillonnais : ont bénéficié des fonds structurels européens afin d'aménager des sentiers de randonnée ainsi que leur entretien raisonné. Depuis, ces sentiers ont vu passer entre 4000 et 7000 randonneurs ! Ils permettent également l'aménagement des cours d'eau et la création de corridors écologiques.
- Ligue de protection des Oiseaux de la Vienne (LPO Vienne) : ont monté un programme de protection des landes et des espèces s'y rattachant en Poitou-Charentes et notamment dans le département de la Vienne où sont situés 75 % des milieux de landes. Le FEDER a permis l'entretien de ces milieux naturels particuliers et fragiles.
- Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) : Les fonds européens représente une aide non négligeable mais la lourdeur des démarches administratives est à améliorer. Il faut espérer que le délai de 90 jours annoncé sera respecté et que le calcul des aides sur une base forfaitaire facilitera la demande d'aide.